

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjointes,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIAN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2026/042 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CONSEIL d'ADMINISTRATION -
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES**

L'article R 123-7 du code de l'Action Sociale et de la Famille dispose que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire.

Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal (quatrième alinéa de l'article L 123-6).

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal. Sur proposition de la Maire-Adjointe à la cohésion sociale, il est proposé de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à dix membres : 5 membres du Conseil Municipal élus et 5 personnes non-membres du Conseil Municipal nommés par arrêté du Maire.

Ces cinq personnes nommées doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Parmi celles-ci doivent figurer « un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département et un représentant des associations de personnes handicapées du Département (article L 123-6) ».

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 074-217402809-20260409-CM26042-DE

SLOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée **POUR** : 28
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

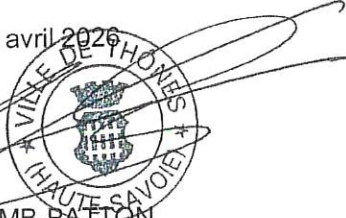
- **FIXE** le nombre de membres du Conseil d'Administration à **dix** membres, soit **cinq** membres du Conseil Municipal et **cinq** membres nommés par le Maire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be "Stéphanie Poirier", is written over the text of the secretary's name.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **20 AVR. 2026**

THÔNES, le **20 AVR. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends across the page.